

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) DES MERCREDIS

• **3/5 ans**

Buisson,
Maternelle

• **6/9 ans**

Victor Hugo,
Primaire

• **10/12 ans**

Centre Junior,
La Tannerie

ACCUEIL / DÉPART

Matin

- Accueil de 8h à 9h, dans chaque accueil de loisirs (en fonction de la tranche d'âge)
- Accueil de 8h à 8h30, points d'accueil Buisson, Michelet, Pasteur et V.Hugo (à 8h30 départ vers les accueils de loisirs)

Midi

- Accueils et départs échelonnés de 13h15 à 13h45 dans chaque accueil de loisirs (en fonction de la tranche d'âge). **ATTENTION** : les enfants ne repartent pas sur les points d'accueil du matin

Soir


- Départs de 17h30 à 18h dans chaque accueil de loisirs et sur les points d'accueil Michelet, Pasteur, V.Hugo et Buisson.

COMMENT ?

Modalités d'inscription :

Avoir inscrit au préalable votre enfant à l'espace Famille et avoir réservé obligatoirement les présences.

Pour cela, deux possibilités s'offrent à vous :

1. De manière dématérialisée via l'application  B clic
2. En retournant le coupon ci-dessous, à l'espace Famille de l'Hôtel de Ville ou du Centre Administratif (rue de Schwerte) **avant le 21 août 2024.**

⚠ Toute annulation ou modification de réservation sera possible uniquement jusqu'au mercredi précédant la date concernée

(PARTIE À REMETTRE À L'ESPACE FAMILLE)

Nom et prénom de l'enfant :

3-5 ans 6-9 ans 10-12 ans Point d'accueil :

	Septembre				Octobre		
	4	11	18	25	2	9	16
Matin							
Après-midi							
Journée							

RAPPEL : Nous vous prions de bien vouloir vérifier votre réservation car la facture sera établie en fonction des dates retenues. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical, à remettre impérativement au service Petite Enfance/ Enfance-Jeunesse avant le 1^{er} octobre 2024 pour les mercredis de septembre 2024, et avant le 31 octobre 2024 pour les mercredis d'octobre 2024. Dans le cas contraire, les dates réservées vous seront facturées.

Je soussigné(e) :

reconnais avoir pris connaissance des modalités de réservation.

Signature obligatoire :

Béthune le :